

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2026-057

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE
DROCOURT ET LE CENTRE OSCAR LAMBRET DANS LE CADRE
D'OCTOBRE ROSE

NOMBRE :

De conseillers	
en exercice :	23
De présents :	20
De votants :	22
Contre :	00
Abstention :	00
Pour :	22

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre à 17H00, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRICOURT Séverine, Maire, suite à la convocation en date du 22 septembre 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Madame Séverine BRICOURT, Monsieur Pascal LEWANDOWSKI, Madame Anne-Marie LOUBETTE, Monsieur Jean-Bernard BRICOURT, Madame Flora DESPREZ, Monsieur Jean-Marc LOGEZ, Madame Cécile PREVOST, Monsieur Philippe POCHET, Madame Cathy DUCLOY, Monsieur Arnaud TONON, Madame Cindy MONBEL, Monsieur Daniel PRUVOST, Madame Marie-Ange PESIN, Madame Séverine LUKASZCZYK, Monsieur Frédéric IRMER, Madame Nadine HUARD, Monsieur Bernard CZERWINSKI, Madame Kataline BIGOTTE, Madame Micheline GOLAWSKI et Monsieur David CAPELLE.

Etaient absents : Monsieur Fabrice HAVART.

Ont donné pouvoir : Monsieur Michaël LEFEBVRE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Bernard BRICOURT et Monsieur David DELMAIRE a donné pouvoir à Madame Cathy DUCLOY.

La séance ouverte à 17h00, le quorum étant atteint et les membres du Conseil municipal ayant été dûment convoqués, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Madame Flora DESPREZ est désignée comme secrétaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Considérant l'organisation d'un événement solidaire dans le cadre d'Octobre Rose, visant à soutenir financièrement la recherche et l'accompagnement des patientes atteintes de cancer du sein ;
Considérant la nécessité de formaliser cet engagement par la signature d'une convention de partenariat, conformément aux objectifs de solidarité et de santé publique portés par la collectivité ;
Considérant que le reversement des bénéfices au Centre Oscar Lambret, au plus tard le 13 novembre 2026, constitue un acte concret de soutien à une cause d'intérêt général ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec le Centre Oscar Lambret pour l'organisation d'événements et le versement des bénéfices issus de ces événements,

- **DE CHARGER** Madame le Maire de mettre en place toute les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette convention, y compris les modalités pratiques et financières prévues.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

LA SECRETAIRE,
Flora DESPREZ



LE MAIRE,
Séverine BRICOURT

